

 <p><b>Hôpitaux de Toulouse</b></p> <p><b>Comité de lutte contre la douleur</b></p>	<p align="center"><b>Guide d'utilisation des protocoles validés par le CLUD</b></p> <p align="center">à l'attention des personnels médicaux et paramédicaux</p>	<p>Référence : CLUD 00 Version : 3 Date de diffusion Intranet : 01/08/07</p>
--	---	--

### Où trouver les protocoles ?

Le CLUD met à votre disposition sur intranet des protocoles de prise en charge de la douleur (<http://intranet/spip.php?rubrique561>).

Les protocoles, sous format pdf non modifiables, sont soit spécifiques d'une structure de soins, soit utilisables par différentes équipes.

### Comment les utiliser ?

1 - Ils doivent être imprimés, en fonction des besoins des services, et ne seront applicables qu'après avoir été complétés et signés par le responsable médical de la structure de soins (suivant le cas : UF, service, département, fédération, pôle ...).

Avant signature, le médecin responsable de l'unité, sous sa responsabilité et en fonction de l'organisation et des besoins des services, doit définir :

- Les personnes autorisées à appliquer le protocole (cocher les catégories professionnelles autorisées dans le paragraphe « personnes autorisées »)
- Le mode d'utilisation du protocole parmi les deux choix suivants :
  - Soit le protocole sert d'aide à une prescription médicale, qu'elle soit anticipée ou en temps réel, prescription qui, une fois datée et signée, autorise son application.
  - Soit le protocole, qui a valeur légale d'une prescription médicale, est applicable par les soignants, immédiatement, dès qu'indiqué, sans prescription supplémentaire.

2 - Dans tous les cas, la fiche résumé du protocole doit être insérée dans le dossier patient.

3 - La traçabilité de l'administration ainsi que la surveillance de l'efficacité et de l'innocuité du traitement doit être rigoureuse et inscrite dans le dossier de soins ou sur la feuille de surveillance : produit, dose, heure, surveillance, identification en clair (nom et prénom en toutes lettres) de la personne ayant administré.

### Comment les diffuser ?

Les protocoles validés dans une unité de soins doivent être connus par les équipes médicales et soignantes et largement diffusés. Ils sont conservés dans un classeur présenté à toute personne venant travailler dans l'unité.

### Comment les archiver ?

Une mise à jour régulière des protocoles utilisés dans le service doit être réalisée.

Les anciennes versions signées doivent être conservées au secrétariat du service au minimum 28 années.

Nous vous remercions de votre implication dans cette démarche et sommes à votre disposition pour discuter des protocoles que vous avez rédigés ou que vous souhaitez rédiger.

Vous pouvez prendre contact auprès du secrétariat du CLUD : tél. 23377 pour connaître les différents groupes protocoles du CLUD.